15 février 1794 : la Convention adopte le drapeau tricolore

15/02/2009 à 7h00

Dessiné par le peintre Jacques Louis David (1748-1825), le drapeau tricolore devient officiellement le drapeau officiel de la France par la loi du 27 pluviôse An II (15 février 1794). Il est composé du bleu et du rouge, les deux couleurs de la ville de Paris, et du blanc, couleur de la monarchie.

Le XIXème siècle voit s'affronter le blanc des royalistes légitimistes et les trois couleurs héritées de la Révolution. Sous la Restauration, le drapeau blanc est remis à l'honneur mais en 1830, Louis-Philippe qui avait combattu à Valmy et à Jemappes, reprend le drapeau tricolore surmonté du coq gaulois. En 1873, le retour à la royauté échoua car le prétendant légitimiste au trône de France, Henri d'Artois, comte de Chambord, souhaitait rétablir le drapeau blanc de l'Ancien Régime comme emblème national. Il fallut attendre la Première guerre mondiale et l'Union sacrée pour que le drapeau tricolore soit unanimement accepté.
(sources 1, 2)